



TARIFS

Le tarif hébergement et les tarifs dépendances sont fixés par arrêté du Président de Conseil Général de l'Eure et Loir sur proposition du Conseil d'Administration. Ils sont révisables annuellement et en cours d'année sur décision du Président du Conseil Général. L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

USLD DES EAUX VIVES :

✚ Le tarif hébergement par l'arrêté n°AR1806180215 rendu exécutoire le 1^{er} juillet 2018 est de 57,43€.

✚ Les tarifs dépendance sont fixés à :

GIR 1 et 2 : 22,64€

GIR 3 et 4 : 14,36€

GIR 5 et 6 : 6,09€

Le tarif facturé aux résidents de moins de 60 ans est fixé à : 78,80€.

EHPAD DES EAUX VIVES :

✚ Le tarif hébergement par l'arrêté n° AR1806180216 rendu exécutoire le 1^{er} juillet 2018 est de 55,57€.

✚ Les tarifs dépendance sont fixés par arrêté n°AR1304180103, à compter du 1^{er} mai 2018 à :

GIR 1 et 2 : 18,38€

GIR 3 et 4 : 11,67€

GIR 5 et 6 : 4,95€

Le tarif facturé aux résidents de moins de 60 ans est fixé à : 71,94€.

EHPAD DU PRIEURE :

✚ Le tarif hébergement par l'arrêté n° AR1806180216 rendu exécutoire le 1^{er} juillet 2018 est de 59,67 €.

✚ Les tarifs dépendance sont fixés par arrêté n°AR1304180104, à compter du 1^{er} mai 2018 à :

GIR 1 et 2 : 20,33€

GIR 3 et 4 : 12,90€

GIR 5 et 6 : 5,46€

Le tarif facturé aux résidents de moins de 60 ans est fixé à 79,25€